



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 11 avril 2024

Objet : Création de postes aux fins de mise en stage

Date de la convocation : 29 mars 2024

Date d'affichage de la convocation : 29 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois d'avril à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 30

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PELLEGGRI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame COLOMBANI Carulina ; Madame BELGODERE Danièle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Monsieur GRASSI Didier à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame ORSINI-SAULI Laura ;
Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame TIMSIT Christelle à Madame MANGANO Angelina ;

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L312-1 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2022/AVR/01/21 en date du 7 avril 2022 portant approbation de création de postes à temps non complet pour une durée inférieure au mi-temps ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2023/JUIL/01/29 en date du 20 juillet 2023 portant approbation d'une création de poste à temps non complet pour une durée inférieure au mi-temps ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2024/FEV/01/24 en date du 22 février 2024 portant approbation d'une modification de la quotité horaire et création d'un emploi non permanent ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 9 avril 2024 ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

Considérant la volonté d'une mise en stage pour les postes créés par voie contractuelle au vu du recensement des besoins à l'aune de l'exercice budgétaire 2024 et dans la volonté de poursuite de la politique de pérennisation des emplois vacataires et contractuels présents au sein des effectifs de la ville ;

Considérant que ces mises en stage ne s'effectueront qu'eu égard à la valeur professionnelle des agents concernés.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1:

- **Approuve** la création des postes suivants afin de permettre la mise en stage des agents contractuels :

	Nombre
Filière administrative	1
Adjt adm	1
TC	1
Filière animation	13
Adjt ter animation	13
TNC 6.00/35.00	2
TNC 8.00/35.00	1
TNC 10.00/35.00	2
TNC 11.00/35.00	1
TNC 12.00/35.00	2
TNC 13.00/35.00	2
TNC 15.00/35.00	1
TNC 18.00/35.00	1
TNC 27.00/35.00	1
Filière Sociale	4
Agent social	4

TC	4
Filière technique	19
Adjt tech	19
TC	10
TNC 9.00/35.00	1
TNC 12.00/35.00	1
TNC 18.00/35.00	2
TNC 26.00/35.00	1
TNC 28.00/35.00	4
Total général	37

Article 2:

- **Précise** qu'il n'y a pas de modification du tableau des emplois.

Article 3 :

- **Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération de ces emplois sont inscrits au budget de la commune pour l'année 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 16/04/2024

Pierre SAVELLI



Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.